

*Corporation de drapier*  
 Nous trouvons dans la *Revue municipale*, la curieuse notice suivante concernant les drapiers :

Les drapiers formaient, avant la révolution, le premier des six corps marchands. En 1183, Philippe-Auguste leur avait donné, à la charge de 100 livres parisis de cens, vingt-quatre maisons confisquées sur les juifs. La draperie avait pour armoiries un navire d'argent à la bannière de France, en champ d'azur, un œil en chef, avec cette légende : *Ut cœteros dirigat*, pour faire entendre que ce corps, le premier des six, donnait l'impulsion aux autres.

Pour être admis dans la corporation des drapiers, il fallait avoir fait un apprentissage de trois ans et servi chez les maîtres pendant deux autres années comme garçon. — Le brevet coûtait 5,000 livres, la maîtrise 2,500. Saint Nicolas était leur patron.

L'ancien bureau du corps des drapiers de la ville de Paris sert aujourd'hui de grand bureau à la bonneterie. Ainsi que nous l'avons annoncé il y a plusieurs mois, il a été l'objet d'une complète restauration à l'extérieur. Cette maison est située rue des Déchargeurs, n° 11 ; elle fut construite, dans la première partie du XVI<sup>e</sup> siècle, sur les dessins de Bruant père.

La salle d'assemblée est vaste et ornée de sculptures en bois de chêne assez délicates. Les lambris figurent des draperies soutenues par deux nœuds gracieusement sculptés dans la masse. Dans la porte supérieure de la boiserie règne une frise en feuilles d'acanthé; dans les angles se trouvent des montants garnis de branches de chêne et de laurier très saillants. La porte, qui est fort jolie, reproduit les armes du corps des drapiers.

Des travaux intérieurs tout récemment exécutés dans cette salle ont amené quelques découvertes bien curieuses pour l'archéologie municipale et l'histoire de la bourgeoisie parisienne. La décoration dont il vient d'être parlé était presque entièrement cachée par des casiers et recouverte de papiers. Sous plusieurs couches de badigeon, on a retrouvé les portraits de plusieurs des grands-gardes du corps des drapiers, dont la mission était de faire observer les statuts privilégiés de la communauté.

Quelques-uns d'entre eux ont été conseillers de ville ou ont appartenu à la justice consulaire. Ces portraits sont au nombre de six. Ce sont, par ordre de date : Premier, grand-garde et consul, en 1658; Paul Brochard, en 1659; François Debrest, en 1660; Lecantier, en 1661; Presdeseigle, grand-garde, en 1663; François Deserre, grand-garde, en 1691. Cinq de ces portraits sont accompagnés des armoiries des officiers dont ils retracent l'image. Ces portraits ne manquent ni d'intérêt historique ni de mérite sous le rapport de l'art.

Quant aux bonnetiers, dont le grand bureau a remplacé celui de la draperie, ils demeuraient primitivement dans le cloître Saint-Jacques-la-Boucherie; leur confrérie avait été établie dans l'église de ce nom. La chapelle qu'ils avaient choisie était la mieux ornée. Sur la frise des lambris qui l'entouraient, ils avaient fait sculpter des bonnets de différentes formes, et sur les derrière on avait peint des ciseaux ouverts avec quatre chardons au-dessus. C'était là, en effet, les premières armoiries de la corporation; mais les bonnetiers enrichis rejetèrent bientôt ces armoiries trop modestes, pour prendre, en 1629, celles que leur désignait le prévôt des marchands, qui avait nom Christophe Sanguin. Elles étaient d'azur à cinq navires d'argent, à la bannière de France, et en chef une étoile d'or. Plus tard, les bonnetiers changèrent encore ces armes, en ôtant l'étoile pour mettre en abîme une toison d'argent accompagnée de trois navires en chef et de deux en pointe.

Cette inconstance en matière d'armoiries qu'on reprochait aux bonnetiers était devenue proverbiale. En 1838, un de leurs confrères de la rue de Richelieu les a rappelés au respect des traditions en faisant peindre sur la porte de son magasin les ciseaux et les chardons primitifs, avec cette inscription : *C'est li blazon des chauciers de Paris.*

— Jamais l'ivresse résultant des boissons alcooliques n'a



**ECCLÉSIASTIQUE DE J.-B. PELAGAUD ET C<sup>ie</sup>,**  
 Imprimeurs-Libraires de N. S. P. le Pape  
**Lyon, rue Mercière, n. 50:**



**DE L'INFLUENCE**

MOEURS SUR LES LOIS ET DES LOIS SUR LES MOEURS,

Par Mgr **RENDU**, évêque d'Annecy,

sigraphe de Montesquieu : *Plus d'Etats ont péri pour avoir violé les mœurs que pour avoir violé les lois.*

Un volume in-8. — Prix : 3 fr.

Cuvettes  
 Rumfort.  
 Baign  
 cinaux et  
 Plaques  
 des maison

Quai

ON T

**DE DES FORTUNES**

Repon

**OBLIGATIONS REMBOURSÉES.**

- 1<sup>re</sup> ANNÉE. 1855-1856. Trimestres d'avril, juillet, octobre 1855  
 Obligations numéros 1 à 115 . . .
- 2<sup>e</sup> ANNÉE. 1856-1857 . Trimestres d'avril, juillet, octobre 1856  
 Obligations numéros 116 à 291 . . .
- 3<sup>e</sup> ANNÉE 1857 . . . Trimestre d'avril 1857. Obligations nu

Total des obligations remb

Total général des paiements faits par la SAUVEGARDE D

Les porteurs d'obligations de la SAUVEGARDE DES FORTUNES, que l'in

bligations inscrites sous les numéros 292, 293, 294, 295, 296, 297, 298,

quelques jours à l'avance, dans les bureaux de la SAUVEGARDE DES FORTUNES, aux  
 verses auxquelles nous sommes restés étrangers, nous croyons devoir rapp  
 de CENT FRANCS et au dessus moyennant un versement de SOIXANTE I  
 janvier, 10 avril, 10 juillet, et 10 octobre de chaque année.

par nous. On trouvera au surplus, soit dans les bureaux de la SAUVEGARDE  
 a formations relatives à la valeur que les obligations de cette caisse pourrai  
 DES FORTUNES constitue des rentes viagères avec ou sans aliénation

a SAUVEGARDE DES FORTUNES donne une rente annuelle de 44 fr.;—de

elle donne une rente annuelle de 9 fr.;—de 55 à 60 ans, de 40 fr.;—de 6

**PIOCHE et BAY**

**857** (de 1 heure à 5 h.)

S (suite).	OBLIGATIONS.	AS COMPTANT.
av. 1857 . . .	Versailles (r. d.), 5 0/0, 1839, remb . . .	
1856 . . . 89 1/4	à 1,000 fr. j. janv. 1857 . . .	
1855 . . .	d. 1843, 5 0/0, j. janv. 1857 . . .	
av. 1856 . . .	St-Germ, 1838-40, j. janv. 1856 . . .	
oct. . . . .	d. 1842-49, j. . . . .	
. . . . .	Orléans, 1842, 5 0/0, j. janv. 1857 . . .	
av. 1857 . . .	d. 1848, 5 0/0, j. janv. 1857 . . .	
356 . . . . .	Rouen, 1845, 4 0/0, j. janv. 1857 . . .	
. . . . .	d. 1847-49, 5 0/0, j. juin 1856 . . .	
. . . . .	Havre, 1846, 5 0/0, j. mars 1856 . . .	
. . . . .	d. 1848, 6 0/0, j. janv. 1857 . . .	
. . . . .	Strasb. à Bâle, 1845, j. oct. 1856 . . .	
. . . . .	Marseille, intérêt 8 0/0 garanti pa l'Etat, j. janv. 1856 . . . . .	
. . . . .	Lyon, 5 0/0, j. oct. 1856 . . . . .	1000
. . . . .	Ouest, 1852-54, j. janv . . . . .	
. . . . .	d. 1855, j. janv. tout payé . . . . .	
. . . . .	d. 1855 tout payé, j. déc. . . . .	
. . . . .	Montereau, jouiss. janv. 1857 . . . . .	
. . . . .	Est, 1852-54, j. juin, remb. 650 f. . . . .	475 470
. . . . .	d. 1856, 477 f. 50 p., j. juin. r. 650 f. . . . .	
. . . . .	Bâle, 5 0/0 j. janv. 1857 . . . . .	

90 JOURS.

BO

Rente 5  
 —  
 Empru  
 Rente 4  
 Empr. 44  
 Banque .  
 5 0/0 piér  
 8 0/0  
 30-0 espa  
 60-0 .  
 Crédit Mo  
 Société av